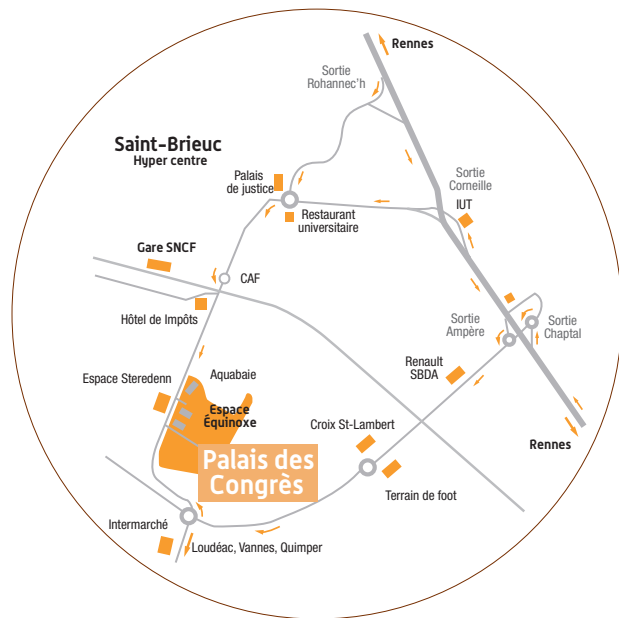


# Programme

Pour échanger sur ces questions

Inscriptions sur

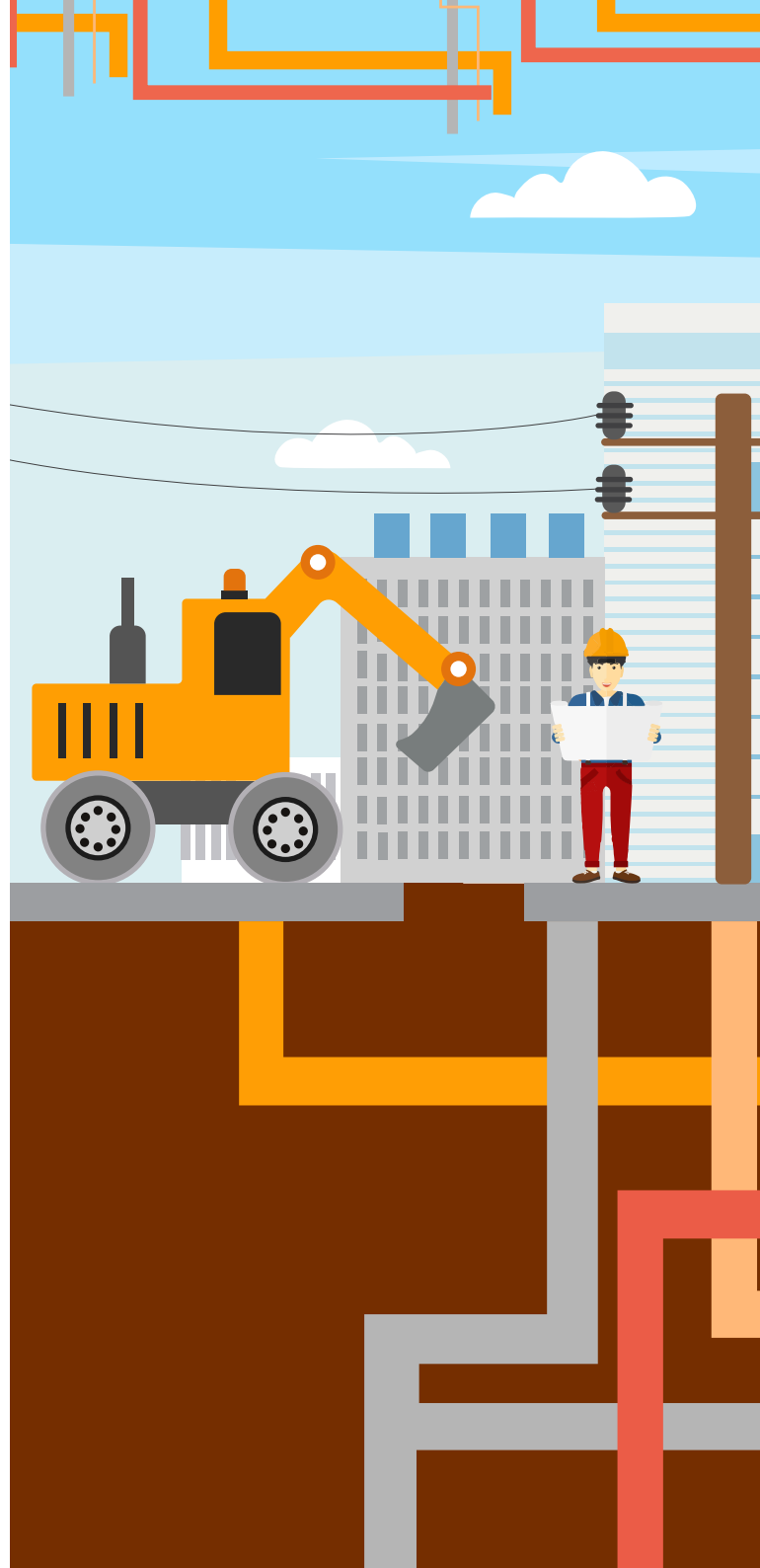
<http://enqueteur.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=53325&lang=fr>



## Espace Congrès de Saint-Brieuc

BREZILLET, rue Pierre de Coubertin  
22000 SAINT-BRIEUC

Coordonnées GPS : 48.500228 Nord - 2.763877 Ouest  
(Pour certains GPS, il faut rentrer la commune Ploufragan - 22400).



## Collectivités territoriales

Obligations et évolutions  
réglementaires liées aux réseaux

### Le Préfet de Région et l'observatoire régional DT-DICT

vous invite à une réunion  
de présentation de la réglementation

le 8 mars 2017  
de 14h00 à 16h30


au Palais des Congrès  
de Saint-Brieuc

**ENSEMBLE  
PROTÉGEONS NOS VIES**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE





Les collectivités locales sont concernées par les réseaux à plus d'un titre : à la fois comme exploitants de réseaux (assainissement, éclairage public, etc.), mais aussi comme maîtres d'ouvrage ou lorsque leurs services techniques réalisent directement des travaux. Depuis la réforme anti-endommagement et la mise en place du guichet unique de nombreux progrès ont été faits pour la sécurité, notamment grâce aux bonnes pratiques de la majorité des acteurs concernés.

#### **Des obligations réglementaires à venir**

À partir de 2018, l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) sera obligatoire pour les donneurs d'ordre, les personnes assurant l'encadrement de travaux et pour les conducteurs d'engins.

À partir de 2019, dans les unités urbaines, les fonds de plans accompagnant les récapitulés de DICT devront respecter le format PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié)... Ces fonds de plans seront établis par les collectivités. Cette obligation concernera toutes les communes en 2026.

## **ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX**

Colloque sur les évolutions réglementaires

*[13h30 - ouverture des portes et accueil café]*

### **14H00**

Propos introductif par le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

**Table ronde : « Évolution de la réglementation et quelles modalités de mise en œuvre ? » avec la participation de :**

**Jean BOESCH, Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer**

Rappel des obligations des Maîtres d'ouvrage (DT, Investigations Complémentaires, clauses techniques et financières, problématique de la cartographie de l'éclairage public.

**Denis ROYNETTE, Président de l'observatoire national**  
Point d'actualité et présentation des groupes de travail nationaux.

**Robert OLIVÉ, Président de la Fédération nationale des entreprises de détection des réseaux enterrés (FNEDRE)**  
Présentation des investigations complémentaires.

**Norbert MÉTAIRIE, Président de Lorient Agglomération (ou son représentant) et de Cécile TAMOUDI, responsable du Service Information Géographique de Rennes Métropole**

Témoignages sur l'élaboration de la cartographie Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS).